

## **2 octobre 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25 rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham, le lundi 2 octobre 2023 à 20h, à laquelle sont présents : Mme Sonia Roberge, M. Éric Pariseau, M. Steve Roy, Mme Sylvie Turcotte, M. Michel Blondin, Mme Cathy Bishop; formant quorum sous la présidence du maire Serge Tremblay.

Mme Geneviève Boutin, directrice générale, greffière-trésorière par intérim

M. Serge Tremblay constate le quorum, ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour proposée. M. Serge Tremblay profite également de l'occasion pour souligner la grande réussite de la fête du 125<sup>e</sup> s'étant déroulé le 23 septembre dernier.

Il est proposé par M. Steve Roy et adopté à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec les modifications mentionnées.

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2023
3. Adoption des comptes à payer
4. Dépôt des comptes relatifs à la délégation de pouvoir de la direction générale
5. Dépôt confirmation paiement déduction à la source
6. Période de questions sur les comptes
7. Rapport des élus
8. Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil
9. Reconnaissance Municipalité amie des aînés
10. Résolution TECQ 2019-2023
11. Résolution compétence sur les matières résiduelles
12. Résolution confirmation du déneigement des chemins privés
13. Résolution octroie de contrat pour le déneigement des chemins privés
14. Résolution établissant les coûts du déneigement des chemins privés
15. Résolution octroie du déneigement des cours de la municipalité
16. Gestion des plastiques agricoles
17. Résolution adoption et dépôt du rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable
18. Dépôt du rapport comparatif 2023
19. Résolution solde résiduaire
20. Résolution protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité
21. Correspondance diverse
  - a. Fondation à Notre Santé, Hôtel Dieu d'Arthabaska
  - b. Sylvie Roy
  - c. Légion Royale Canadienne
  - d. Agri-Ressources Arthabaska-Érable
  - e. Demande Cuisine collective

- f. M. Laurencelle, canalisation
- 22. Varia
  - a. Cours de secourisme en milieu de travail
  - b. Suivi demande Sophie Séguin
  - c. Pierre Gaudreault, chemin Leblanc
- 23. Période de questions
- 24. Fermeture de la séance

Les personnes élues ayant reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 septembre 2023, et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture. L'adoption du procès-verbal est proposée par Mme Sylvie Turcotte et adoptée à l'unanimité.

### ADOPTION ET PAIEMENT DES COMPTES

Le montant du compte en banque s'élève au 1<sup>er</sup> octobre 2023 à 249 428.63\$.

L'adoption des comptes est proposée par Mme Sonia Roberge et adoptée à l'unanimité.

Revenu	
<b>Solde aux comptes au 30 septembre 2023</b>	<b>249 428,63 \$</b>
<b>Crédit divers (CNESST, Charest, JU Houle)</b>	<b>1 460,91 \$</b>

Paiement des comptes				
Liste des comptes à payer				
#	Fournisseurs	Description	Remb/Subv	Montant
1	Vivaco, 97,80\$	sel adoucisseur		-10,35 \$
		sel adoucisseur		74,17 \$
		chlore		33,98 \$
2	Alain René	Surveillance réseau internet		560,51 \$
3	Kopers, 3061,58\$	débitmètre	TECQ	3 005,61 \$
		fil débitmètre	TECQ	55,97 \$
4	Marquis Tardif, 2181,77\$	niveleuse		1 138,25 \$
		gravier		367,19 \$
		pétanque	Nouveaux horizons	676,33 \$
5	Signalisation Lévis	panneau rue		77,30 \$
6	Buropro Citation: 2174,46\$	Fourniture de bureau		29,64 \$
		Panier maternelle, livres		26,18 \$
		Stylo 125e	125e	426,94 \$
		Drapeau 125e	125e	1 552,16 \$
		Fourniture de bureau		40,32 \$
		Fourniture de bureau		7,35 \$
		Papier		91,87 \$
7	Poste Canada	journal		34,02 \$
8	Info-Tech	Banque d'heures		1 454,43 \$
9	Brico Béton, 833,55\$	Chemin et fossé 2e rang sud		163,83 \$
		jeux pétanque	Nouveaux horizons	327,67 \$
		ponceau et travaux 1er rang sud		342,05 \$
10	Gaudreau	bac brun		157,33 \$

11	Hydro-Québec, 1104,92\$	usine		363,32 \$
		parc		93,56 \$
		centre communautaire		426,08 \$
		caserne - garage		221,96 \$
12	Coop Notre-Dame, 1633,57\$	125e, achat denrées	125e	1 240,97 \$
		visite MRC		60,37 \$
		papier brun, papier toilette		77,68 \$
		essence		254,55 \$
13	Fortier Tourigny,huissier	dossier urbanisme		105,55 \$
14	DHC avocat, 406,56\$	consultation générale		146,60 \$
		dossier urbanisme		211,09 \$
		dossier non-conformité fosse		48,87 \$
15	Télébec	téléphone usine		114,83 \$
16	FQM assurance	assurance décembre 2023- novembre 2024		16 373,98 \$
17	Serge Leblanc	comptable		7 266,42 \$
			<b>Total:</b>	<b>37 638,58 \$</b>

## DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

L'adoption des comptes est proposée par M. Michel Blondin et adoptée à l'unanimité.

Liste des comptes de la délégation de pouvoir				
#	Fournisseurs	Description	Remb / Subv	Montant
1	Mario St-Cyr	assurance annuelle		932,20 \$
2	Buropro	impression		228,80 \$
3	Ville de Victoriaville	Entente de loisir		5 145,39 \$
4	Hydro-Québec	centre communautaire		143,78 \$
5	Brico Béton	coup d'eau 2e rang sud		273,06 \$
6	Agence du revenu Canada	pénalité, paiement juillet 2022		103,70 \$
7	Sogetel, 851,80\$	téléphone		29,86 \$
	Sogetel	Internet	remb citoyens	692,08 \$
	Sogetel	système alarme		29,86 \$
8	Frigoriste Bois-Francis	Réparation climatisation		370,22 \$
9	ADMQ	Crédit adhésion		-426,84 \$
10	Sylvain Gagné	mini ferme	125e	450,00 \$
11	Cindy Bombardier	chansonnière	125e	450,00 \$
12	Trio Desjardins	participation au programme		300,00 \$
13	Citoyen	Remboursement service internet		135,33 \$
14	Cercle des Fermières	ensemble cadeau, tirage 125e	125e	130,00 \$
15	Frédéric Metthé	film commémoratif	125e	200,00 \$
16	Location Ma tente	chapiteau 125e	125e	3 276,79 \$
17	Rivard	produits commémoratif	vente et 125e	3 094,79 \$
18	UBF Bois-Francis	électrodes DEA		310,42 \$
19	Poste Canada	colis		17,06 \$
20	ADL	nourriture	125e	540,06 \$

21	Walmart	soirée du maire	vente	87,51 \$
22	Bonichoix	soirée du maire	vente	49,80 \$
23	Agence du revenu Canada	déduction à la source, août 2023		1 240,70 \$
24	Revenu Québec	déduction à la source, août 2023		3 263,57 \$
25	Services Sanitaires Denis Fortier	toilettes	125e	340,11 \$
26	MRC Arthabaska, 14152,18\$	vidange fosse septique	remb citoyens	12 414,18 \$
27	MRC Arthabaska	5E VERSEMENT Quote-part		1 738,00 \$
28	Cartouche à rabais	encre		224,17 \$
28	payes des employés			10 736,46 \$
			<b>Total:</b>	<b>46 521,06 \$</b>

### **DÉPÔT DE LA CONFIRMATION DES PAIEMENTS DES DÉDUCTIONS À LA SOURCE**

Mme Geneviève Boutin dépose les rapports et la preuve de paiement des déductions à la source datée du 6 septembre 2023.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES**

- M. Réjean Dupras demande s'il est possible d'ajouter la liste des revenus dans le rapport des comptes à payer.
- Mme Chantal Côté fait référence à la présentation des revenus qui était faite par le passé.
- M. Réjean Dupras souhaite savoir que couvre le paiement de Serge Leblanc.

### **RAPPORT DES ÉLUS**

Mme Sonia Roberge souligne la grande réussite du 125<sup>e</sup>. Elle remercie les bénévoles et les participants qui ont fait de cet événement un grand succès.

### **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL.**

Mme Geneviève Boutin dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil. Une copie sera transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

### **RECONNAISSANCE AMIE DES AÎNÉS**

M. Serge Tremblay confirme que la municipalité a été reconnue Municipalité amie des aînés pour les années 2023-2026.

**2023-10-02-01            RÉSOLUTION TECQ 2019-2023**

**Attendu que** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**Attendu que** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par M. Éric Pariseau et adopté à l'unanimité **que** :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la **programmation de travaux n° 4** ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la **programmation de travaux n° 4** ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**2023-10-02-02            RÉSOLUTION SUR LA  
COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Considérant que la municipalité a délégué sa compétence en gestion des matières résiduelles à la MRC d'Arthabaska;

Considérant que la MRC d'Arthabaska propose différentes alternatives afin de trouver la meilleure alternative pour la gestion des matières résiduelles de notre secteur;

Considérant les obligations supplémentaires qu'entraînerait la gestion de la Politique de gestion des matières résiduelles à l'interne;

Il est proposé par Mme Sonia Roberge de laisser notre compétence en matière de gestion des matières résiduelles à la MRC d'Arthabaska. Adopté à l'unanimité.

### **2023-10-02-03           RÉSOLUTION CONFIRMATION DU DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PRIVÉS**

Attendu que la municipalité a obtenu par écrit l'accord de 50% + 1 des résidents des chemins Bouchard, Fréchette, Nault et Ramsay;

Il est proposé par M. Michel Blondin et adopté à l'unanimité que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham accepte le mandat d'effectuer, par appel d'offres auprès d'entrepreneurs, le déneigement des chemins privés mentionnés. La municipalité effectuera le déneigement des chemins privés dont elle obtiendra l'accord de 50% +1 de l'acceptation d'une des soumissions obtenues lors de l'appel d'offres.

### **2023-10-02-04           RÉSOLUTION OCTROIE DE CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PRIVÉS**

Attendu que les résidents des chemins ont été contactés afin d'obtenir leur accord concernant la soumission reçue pour le déneigement;

Considérant que la municipalité a obtenu l'approbation de 50% + 1 des résidents des chemins Bouchard et Fréchette;

Considérant que les résidents de ces chemins ont été avisés **que le sablage des chemins était à la charge des résidents des chemins concernés** puisqu'aucun entrepreneur ayant participé à l'appel de soumission n'offre ce service;

Il est proposé par Mme Cathy Bishop et adopté à l'unanimité d'octroyer **le contrat de déneigement sans sablage** des chemins dont elle a obtenu le mandat à Donal Limoge.

### **2023-10-02-05           RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LES COÛTS DU DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PRIVÉS**

Il est proposé par M. Éric Pariseau et adopté à l'unanimité de répartir le coût de déneigement des chemins privés aux résidents des chemins Bouchard et Fréchette selon le coût de déneigement par chemin et le nombre de résidents sur les dit chemins :

Bouchard : 883,33\$ + 5% (taxe nette) = 927,50\$/résident  
Fréchette : 1350\$ + 5% (taxe nette) = 1417,50\$/résident

#### **2023-10-02-06 RÉOLUTION OCTROIE DU DÉNEIGEMENT DES COURS DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par M. Steve Roy d'octroyer le contrat de déneigement des cours du garage municipal et de l'entrepôt à Daniel Béliveau.  
Adopté à l'unanimité.

#### **GESTION DES PLASTIQUES AGRICOLES**

Un sondage sera envoyé aux agriculteurs afin de connaître le type de plastique et la quantité de plastique agricole qu'ils veulent récupérer.

#### **2023-10-02-07 RÉOLUTION D'ADOPTION ET DU DÉPÔT DU RAPPORT 2022 DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE**

Il est proposé par M. Michel Blondin et adopté à l'unanimité d'adopter le rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

#### **DÉPÔT RAPPORT COMPARATIF**

M. Serge Tremblay dépose le rapport comparatif 2023. Une copie sera envoyée par la poste aux citoyens.

#### **2023-10-02-08 RÉOLUTION SOLDE RÉSIDUAIRE**

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Ham a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu.

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENTU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Il est, par conséquent

PROPORÉ PAR : M. Steve Roy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité Notre-Dame-de-Ham modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

Que la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

#### **2023-10-02-09 RÉOLUTION PROTOCOLE D'ENTENTE DE COLLABORATION POUR LES SITUATIONS D'INSALUBRITÉ**

##### Signature du protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations dans la MRC d'Arthabaska

**ATTENDU QUE** l'importance à accorder aux personnes vivant une situation d'insalubrité sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham;

**ATTENDU QUE** la nécessité d'approfondir les rôles de chacune des organisations liées à la gestion des situations d'insalubrité dans les habitations et leur volonté de collaborer dans de tels cas;

**ATTENDU QUE** chaque organisation intervient dans son champ d'expertise qui lui est propre et permet aux citoyens vivants des conditions d'insalubrité ainsi qu'à leur entourage d'accéder à des services d'aide;

**ATTENDU QUE** l'absence de coordination formelle entre les interventions des différents acteurs du milieu en contexte d'insalubrité;

**ATTENDU QUE** le comité insalubrité a été mis en place en octobre 2022 par la MRC d'Arthabaska et le CIUSSS-MCQ afin d'élaborer le protocole de collaboration intersectoriel et le guide;

**ATTENDU QUE** la volonté des partenaires du territoire de la MRC d'Arthabaska de mieux coordonner leurs actions pour agir de façon concertée dans le cas de situations d'insalubrité, et cela, au bénéfice des individus, de l'entourage et, ultimement, de l'ensemble de la communauté dans le respect de la mission et des rôles respectifs de chacune des organisations et autres acteurs;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Cathy Bishop,

**QUE** le Protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations dans la MRC d'Arthabaska soit adopté et signé par la municipalité de Notre-Dame-de-Ham;

**QUE** le Protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations dans la MRC d'Arthabaska entrera en vigueur lorsque toutes les parties l'auront signé;

**QUE** Serge Tremblay, maire/mairesse et Geneviève Boutin, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la municipalité, à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉE à l'unanimité.

### **CORRESPONDANCE DIVERSE**

Le conseil dépose la demande de financement de la Fondation à Notre Santé.

Le conseil dépose la lettre de Mme Sylvie Roy.

Le conseil dépose la demande de financement de la Légion Royale Canadienne.

Le conseil dépose la demande de financement des Cuisines collectives.

Le conseil dépose la lettre de M. Laurencelle concernant la canalisation d'eau sur son terrain.

### **VARIA**

M. Serge Tremblay informe le conseil que deux employés sont formés pour la sécurité en milieu de travail.

M. Serge Tremblay donne suite à la lettre de Mme Sophie Séguin concernant la mise en place d'un règlement sur les arbres et l'agrandissement du centre communautaire.

M. Serge Tremblay fait un suivi concernant la demande de M. Pierre Gaudreault sur le chemin Leblanc.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Pierre Gaudreault apporte un questionnement supplémentaire concernant sa situation et l'implication de la municipalité pour le chemin Leblanc.

M. André Picard questionne les délais dans la mise en place d'une alternative pour la récupération des plastiques agricoles.

Mme Chantal Côté questionnement la municipalité sur le financement qu'à reçu Agri-Récup et le coût pour les producteurs agricoles en lien avec la récupération des plastiques agricoles.

Mme Camille O'Byrne demande à la municipalité si elle a établi un plan de développement des locations à court terme.

M. Réjean Dupras questionne la municipalité sur le contenu du protocole en lien avec l'insalubrité et l'implication des organismes de la municipalité en lien avec ce protocole.

M. Réjean Dupras questionne la municipalité sur la possibilité de faire une démarche concertée avec les producteurs agricoles pour le dézouage des façades des terres agricoles.

M. Pierre Gaudreault souhaite que la municipalité envoie le rapport des sommes dues par citoyen pour le programme de fosse septique.

M. André picard questionne la municipalité sur le projet d'agrandissement du centre communautaire.

M. Réjean Dupras mentionne que certaines affiches VTT sont absentes dans les rangs sud.

M. Sylvain Asselin mentionne qu'une compagnie de ciment a nettoyé sa dalle dans le fossé.

M. Réjean Dupras souhaite que la municipalité nomme la pergolas du centre communautaire à la mémoire de Guy et Monique Hudon.

### **FERMETURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Sonia Roberge, et adopté à l'unanimité de fermer la séance à 21h15.

**Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.**

Serge Tremblay, Maire

**Par la présente, la greffière-trésorière certifie qu'il y a les fonds budgétaires et crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.**

**En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.**

Serge Tremblay

Maire

Geneviève Boutin

Directrice générale greffière-  
trésorière par intérim